Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260105-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Noël LE CORRE, 1er Adjoint, Thierry CONNAN, 2ème Adjoint, Patricia LE QUÉRÉ, 3ème Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Benoit LE CARLUER - qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.01.05

Objet : Photocopieurs écoles et mairie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les contrats de location des photocopieurs de l'école et de la mairie arrivent à échéance.

La société PAILLARD nous offre la possibilité d'acquérir le copieur de l'école pour un montant de 320€ H.T.

Les copies sont facturées à la feuille avec un coût de 0.0057€ H.T pour les copies noires.

Pour le photocopieur de la mairie, la Société PAILLARD nous propose une location maintenance pour une durée de 63 mois à compter du 1er avril 2026

Cette offre porte sur un photocopieur TRIUMPH ADLER 2509 neuf, en location pour un coût mensuel de 72.20€ H.T.

Les copies sont facturées à la feuille avec un coût de 0.0038€ H.T pour les copies noires et un coût de 0.038€ H.T pour les copies couleurs

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260105-DE

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** l'acquisition du photocopieur de l'école
- **De retenir** la proposition de la Société PAILLARD pour la location du copieur de la mairie
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la Société PAILLARD
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition du photocopieur de l'école
- **DECIDE** de retenir la proposition de la Société PAILLARD pour la location du copieur de la mairie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la Société PAILLARD
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET 22140 (Côtes-d'Armor)